

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

DELIBERATION N° : 20170712_8

OBJET : Approbation de la convention pour la Journée Défense et Citoyenneté du 26 septembre 2017

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

25 JUIL. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 28
Procuration : 7
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick
GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire



Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 12 juillet 2017



DÉLIBÉRATION N° : 20170712-8

OBJET :

Approbation de la convention pour la Journée Défense et Citoyenneté du 26 septembre 2017

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Ville de Saint-Joseph par la création du Village Bougé Jeunesse en septembre 2014 propose l'accompagnement socio-professionnel des jeunes de la Ville. La citoyenneté est un axe sur lequel le Village Bougé Jeunesse travaille avec les jeunes.

La Journée Défense et Citoyenneté anciennement dénommée Journée d'Appel de Préparation à la Défense est une étape obligatoire dans le parcours de citoyenneté des jeunes âgés entre 17 et 25 ans. Journée décentralisée dans certaines communes de l'île de la Réunion, elle se déroule généralement sur Saint-Denis à la caserne Lambert.

Le Ministère de la Défense propose d'organiser la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) thématique le mardi 26 septembre 2017 à la salle de Manapany. Cet événement rassemblera une cinquantaine de jeunes, habitant Saint-Joseph, Petite Ile et Saint-Philippe.

Les jeunes vont échanger sur différentes thématiques dont les principales sont la citoyenneté et les questions liées à la Défense. Ils vont également effectuer des tests de connaissances de la langue française et des mathématiques.

La mise en place de l'événement nécessite la mise à disposition de la salle de Manapany et du matériel (chaises, tables...) ainsi que la mobilisation d'agents de la police municipale et du Village Bougé Jeunesse qui sera le service coordonnateur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Commune et le Ministère de la Défense représenté par le centre du service national de La Réunion-Mayotte, dans le cadre de la journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1er.- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et le Ministère de la Défense représenté par le centre du service national de La Réunion-Mayotte, dans le cadre de la journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

25 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON

